

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES



Là où je vis, j'agis !

POUR PARTICIPER AU CONSEIL CITOYEN C'EST ICI

www.villeneuve-saint-georges.fr rubrique « participation des habitants »
conseilcitoyen@mairie-villeneuve-saint-georges.fr / 01 43 86 38 00



Là où je vis, j'agis !

FAIRE ENTENDRE MES IDÉES ET AGIR POUR MA VILLE : LES CONSEILS CITOYENS* !

1^{ère} étape : venir aux Rencontres, s'informer et participer

Par quartier, les Villeneuvoises et les Villeneuvois sont invités à venir s'informer et à participer à la mise en place des Conseils citoyens, conçus et proposés pour améliorer leur cadre de vie.

2^e étape : être volontaire pour son quartier

Chaque personne du quartier concerné (habitant, représentant d'association ou commerçant) peut être volontaire pour participer au Conseil citoyen. Plusieurs rendez-vous seront organisés pour élaborer son fonctionnement et son installation.

3^e étape : installation du Conseil citoyen

Un Conseil citoyen est composé de 20 à 30 personnes. Il est représentatif du quartier, à parité avec 50% d'habitants du quartier et 50 % d'acteurs locaux (associations, commerçants,...). Il sera à parité homme, femme et il devra intégrer les critères de représentation par catégories socio-professionnelles, par âge et par adresse au sein du quartier. Il participera à toutes les instances de décision et de projets, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Il pourra faire des propositions et porter les projets pour le quartier. Il agira dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

*Les Conseils citoyens : une instance de démocratie participative instaurée dans le cadre de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. 1 quartier prioritaire = 1 conseil citoyen.

Je souhaite participer : Étape 1

Étape 2

Étape 3

Nom

Prénom

Habitant(e)

Acteur(trice)

Adresse

Email

Téléphone

J'ai déjà une idée pour mon quartier :

Bulletin à remettre à la mission « Participation des habitants », à l'Hôtel de ville ou à la mairie annexe.

Mail : conseilcitoyen@mairie-villeneuve-saint-georges.fr